

Planification écologique et a

Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique



Planification écologique et a

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et l'Ademe ont lancé le 14 juin l'appel à projets « Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique ». Objectif : faciliter et massifier l'accompagnement des agriculteurs face aux enjeux climatiques.

Partant d'un diagnostic territorial, les projets proposeront des solutions écologiquement durables et économiquement viables pour :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- renforcer la résilience des exploitations face aux impacts climatiques ;
- préserver la santé des sols ;
- promouvoir une transition vers une économie bas carbone à travers des actions d'accompagnement des agriculteurs.

La mesure vise également à faciliter l'engagement des exploitants dans la transition agroécologique et leur mobilisation dans la lutte contre le changement climatique, à travers des actions d'accompagnement individualisé.

Communiqué de la sous préfecture

Dans le cadre de la planification écologique, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et l'ADEME lancent l'appel à projets « Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique » ce 14 juin 2024. Annoncée par le ministre Marc Fesneau le 20 décembre dernier lors du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO), cette mesure a pour objectif de faciliter et massifier l'accompagnement des agriculteurs face aux enjeux climatiques.

Cette mesure vient en soutien financier des démarches collectives dans les territoires ou les filières ayant pour but d'engager des dynamiques de changement, d'apporter des réponses opérationnelles et des perspectives économiques claires pour les agriculteurs dans leur démarche de transition, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Partant d'un diagnostic territorial, les projets proposeront des solutions écologiquement durables et économiquement viables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer la résilience des exploitations face aux impacts climatiques, préserver la santé des sols et promouvoir une transition vers une économie bas-carbone à travers des actions d'accompagnement des agriculteurs. L'accent est mis sur la collaboration entre acteurs de l'amont à l'aval, ainsi que la création de modèles économiques exemplaires pour une action climatique à l'échelle territoriale.

En complément, la mesure vise également à faciliter l'engagement des exploitants dans la transition agroécologique et leur mobilisation dans la lutte contre le changement climatique, à travers des actions d'accompagnement individualisé. En partant de la situation actuelle de l'exploitation, les lauréats proposeront aux exploitants un accompagnement sur-mesure dans la mise en place d'un plan d'actions à l'aide d'un diagnostic sur une thématique choisie préalablement portant sur l'atténuation, l'adaptation ou la santé des sols et partant des problématiques rencontrées sur leur exploitation, avec un financement incitatif à hauteur de 90%.

Au-delà des gains certains pour l'environnement, cette mesure a également pour but d'apporter un avantage économique aux agriculteurs et d'identifier des sources de financements mobilisables, telles que le Label Bas Carbone.

Au total, ce sont près de 10 000 exploitants qui seront ciblés pour bénéficier d'un accompagnement sur mesure et répondre aux défis du changement climatique.

L'appel à projets est ouvert du 14 juin au 11 septembre 2024. Les projets sont à adresser à l'ADEME